



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 13 juin 2007 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames les conseillères Denise Laferrière et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Richard D'Auray, greffier adjoint.

Est absent monsieur le conseiller Richard Côté.

CE-2007-848

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES SPÉCIALES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 28 ET 29 MAI 2007 ET DES SÉANCES ORDINAIRES TENUES LES 23 ET 30 MAI 2007

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances spéciales du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 28 et 29 mai 2007 et des séances ordinaires tenues les 23 et 30 mai 2007 ont été remises aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2007-849

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 20 – 51 926,51 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 22 – 266 445,99 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 21 – 4 893,54 \$ ET LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 20 – 1 569 663,29 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 20, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 22, la liste des réquisitions numéro 21 et la liste des embauches numéro 20 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 20	Pièces de comptes à payer	51 926,51 \$	28 mai au 1 ^{er} juin 2007
Liste PD numéro 22	Pièces de comptes à payer	266 445,99 \$	28 mai au 1 ^{er} juin 2007
Liste des réquisitions numéro 21	Pièces de comptes à payer	4 893,54 \$	28 mai au 1 ^{er} juin 2007
Liste des embauches numéro 20	Embauche de personnel temporaire	1 569 663,29 \$	21 au 25 mai 2007

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-850 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-19 - 489 917,97 \$ - PÉRIODE DU 24 AU 30 MAI 2007**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-19 d'un montant total de 489 917,97 \$ pour la période du 24 au 30 mai 2007.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-851 **SOUSSION 2007 SP 026 - SOCIÉTÉ TELUS COMMUNICATIONS - RÉSEAU DE TRANSMISSION DE DONNÉES POUR LE SERVICE DE POLICE - DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION – 268 711,68 \$ POUR TROIS ANS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Société TELUS Communications, 8851, Transcanadienne, Saint-Laurent, Québec, H4S 1Z6 pour la location de services de communication sans fil pour le réseau de transmission de données du Service de police pour un montant total de 268 711,68 \$ incluant les taxes pour une période de trois ans, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 29 mars 2007 et avec l'avenant numéro 1 en date du 17 avril 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de trois ans prenant effet à compter de la date d'adjudication.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2008, 2009 et 2010, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
21600-514-54591	52 862,30 \$	Soutien loc. - Équip. informatiques
04-13493	2 938,15 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-852
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2007-1042

VENTE POUR TAXES 2007 - RETRAIT DE PROPRIÉTÉS

CONSIDÉRANT QUE le comité a pris connaissance, le 14 mars dernier, de la liste préparée par le trésorier des immeubles à l'égard desquels des taxes foncières sont impayées;

CONSIDÉRANT l'impossibilité de signifier certains propriétaires et qu'une propriété fait l'objet d'autres procédures :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ordonne le retrait des immeubles suivants de la liste de vente pour défaut de paiement des taxes foncières : 5930-61-0055, 6231-28-4746, 6633-41-7693, 5929-64-2251.

Adoptée

CE-2007-853

SOUSSION 2007 SP 140 - DROITS D'UTILISATION DU LOGICIEL WEBSense
- DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION – 46 643,15 \$ POUR TROIS ANS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Bell Canada, 27^e étage ouest 1, 700, rue de la Gauchetière Ouest, Montréal, Québec, H3B 4L1 pour les droits d'utilisation du logiciel Websense pour un montant total de 46 643,15 \$ incluant les taxes pour une période de trois ans, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 15 mai 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années subséquentes le montant nécessaire pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
13450-555-54592	7 364,53 \$	Infrastructures entr. - Logiciels
04-13493	409,33 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-854

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DU
STATIONNEMENT SUR DIFFÉRENTES RUES SITUÉES PRÈS DU PARC DES
CÈDRES DANS LE CADRE DE L'ÉVÉNEMENT OUTAOUAIS EN FÊTE - 20 AU
24 JUIN 2007

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la modification temporaire à la réglementation du stationnement sur différentes rues situées près du parc des Cèdres dans le cadre de l'événement Outaouais en fête pour la période du 20 au 24 juin 2007, à savoir :

Stationnement interdit en tout temps des deux côtés des rues suivantes :

- rue Raoul-Roy entre les rues Derwin et Arthur-Croteau;
- rues Derwin, Brook et Helenore entre les rues Front et Raoul-Roy;
- rue Arthur-Croteau entre la rue Raoul-Roy et impasse du Canotage;
- rue Xavier;
- rue McDougall.

Stationnement interdit sur un seul côté des rues suivantes :

- rues Metcalfe, John, Harvey, Cathcart, d'Aiguillon et Douglas.

Adoptée

CE-2007-855

FERMETURE DE RUE DANS LE CADRE DE LA SOIRÉE SPECTACLE DE LA
SNQO - FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC SUR LE SITE DE L'ÉCOLE
SECONDAIRE LE CARREFOUR - 23 JUIN 2007

CONSIDÉRANT QUE la soirée spectacle dans le cadre des festivités de la Fête nationale du Québec a lieu sur le site de l'école secondaire Le Carrefour, le samedi 23 juin 2007;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de rue et le contrôle de la circulation sont des éléments

essentiels à la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la Société nationale des Québécois de l'Outaouais (SNQO) à fermer le chemin de la Savane, entre la rue Saint-Antoine et la rue Bellehumeur, le samedi 23 juin 2007, entre 20 h et 0 h, aux conditions suivantes :

- respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- assurer une entente avec les Services de sécurité incendie et de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation;
- assurer un nombre suffisant de personnes adultes en devoir avec des vestes rouges pour diriger et contrôler la circulation;
- assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir à la Division des fêtes et festivals du Module de la culture et des loisirs, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, les formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$.

Adoptée

CE-2007-856

FERMETURE DES RUES LAURIER, BOOTH, DE VERDUN ET SAINT-ÉTIENNE DANS LE CADRE DE LA FÊTE DU CANADA ORGANISÉE PAR LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE - 1^{ER} ET 2 JUILLET 2007

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la Commission de la capitale nationale à fermer complètement les rues Laurier, Booth, de Verdun et Saint-Étienne dans le cadre de la Fête du Canada, de la façon suivante :

RUE	ENTRE	DATE	HEURE
Laurier	Boulevards Saint-Laurent et Sacré-Cœur	1 ^{er} juillet 2 juillet	5 h 30 à 24 h 0 h à 1 h
Laurier	Boulevards Saint-Laurent et Maisonneuve	1 ^{er} juillet 2 juillet	21 h à 24 h 0 h à 1 h
Laurier	Boulevards Saint-Laurent et Maisonneuve / Pont Portage - Direction nord seulement (avec possibilité de laisser une voie en direction nord)	1 ^{er} juillet 1 ^{er} au 2 juillet	5 h 30 à 9 h 21 h à 1 h
Booth	Rue Laurier et la frontière Québec-Ontario	1 ^{er} juillet	7 h 30 à 8 h 30
De Verdun	Rues Laurier et de Notre-Dame-de-L'Île	1 ^{er} juillet 2 juillet	5 h 30 à 24 h 0 h à 1 h
Saint-Étienne	Rues Laurier et de Notre-Dame-de-L'Île	1 ^{er} juillet 2 juillet	6 h à 24 h 0 h à 1 h

À l'exception des véhicules d'urgence, des autobus de la Société de transport de l'Outaouais, des résidents du secteur touché ainsi que des détenteurs de laissez-passer de la Fête du Canada, le tout selon les conditions suivantes :

- respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- assurer une entente avec les Services de sécurité incendie et de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation aux carrefours;
- assurer un nombre suffisant de personnes adultes en devoir avec veste rouge pour diriger et contrôler la circulation;
- assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- ramasser les ordures engendrées par cet événement;
- interdire le stationnement sur la rue Laurier entre les boulevards Saint-Laurent et Maisonneuve, le 1^{er} juillet 2007;
- dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir à la Division des fêtes et festivals du Module de la culture et des loisirs, au plus tard deux semaines avant l'événement, les formulaires d'assurances « Responsabilité et indemnisation » et « Responsabilité civile générale » pour un montant de 3 000 000 \$. Si la Commission de la capitale nationale est une entité gouvernementale auto-assurée, elle convient par la présente de fournir à la Ville de Gatineau une protection équivalente.

Adoptée

CE-2007-857

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT SUR DIFFÉRENTES RUES SITUÉES À PROXIMITÉ DU LAC-LEAMY, LES SAMEDIS 28 JUILLET, 4 ET 11 AOÛT 2007 AINSI QUE LES MERCREDIS 1^{er} ET 8 AOÛT 2007 POUR L'ÉVÉNEMENT LES GRANDS FEUX DU CASINO DU LAC-LEAMY

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les organisateurs de Les grands feux du Casino du Lac-Leamy à modifier temporairement la réglementation de la circulation et du stationnement, les samedis 28 juillet, 4 et 11 août 2007 ainsi que les mercredis 1^{er} et 8 août 2007, sur différentes rues situées près du site du Lac-Leamy et énumérées ci-dessous aux heures suivantes :

De 17 h à 21 h 30

Boulevard de la Carrière (entre les boulevards Montclair et du Casino);
Boulevard du Casino (du début de la voie de doublement jusqu'au boulevard de la Carrière).

De 17 h à 23 h

Boulevard de la Carrière (entre le boulevard du Casino jusqu'à l'entrée de l'usine de mise en ballot);
Rue Jean-Proulx (entre les rues Adrien-Robert et Noël).

De 22 h à 23 h

Boulevard de la Carrière (entre les rues Adrien-Robert et d'Edmonton).

De 19 h à 22 h

Rue Archambault (entre les rues Fortin et Saint-Jean-Baptiste).

De 18 h à 23 h

Rues Damien, Charles-Church et Eugène-Dagenais (stationnement interdit des deux côtés), le tout selon les plans numéros G03-080-01 et G03-080-02 et conditions suivantes :

- respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- assurer une entente avec les Services de sécurité incendie et de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation aux carrefours;
- assurer un nombre suffisant de personnes en devoir avec veste rouge pour diriger et contrôler la circulation;
- assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- ramasser les ordures engendrées par cet événement et nettoyer les lieux après l'événement;
- dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir à la Division des fêtes et festivals du Module de la culture et des loisirs, au plus tard deux semaines avant l'événement, les formulaires d'assurances « Responsabilité et indemnisation » et « Responsabilité civile générale » pour un montant de 3 000 000 \$. Si la Commission de la capitale nationale est une entité gouvernementale auto-assurée, elle convient par la présente de fournir à la Ville de Gatineau une protection équivalente.

Adoptée

CE-2007-858

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT SUR DIFFÉRENTES RUES SITUÉES PRÈS DU PARC DES CÈDRES DANS LE CADRE DE L'ÉVÉNEMENT AUTO-SHOW AYLNER - 10 AU 12 AOÛT 2007

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la modification temporaire à la réglementation du stationnement sur différentes rues situées près du parc des Cèdres dans le cadre de l'événement Auto-Show Aylmer pour la période du 10 au 12 août 2007, à savoir :

Stationnement interdit en tout temps des deux côtés des rues suivantes :

- rue Arthur-Croteau entre la rue Raoul-Roy et de l'impasse du Canotage;
- rue McDougall.

Stationnement interdit sur un seul côté de la rue suivante :

- rue Raoul-Roy entre les rues McDougall et Xavier.

Adoptée

CE-2007-859*

PROLONGATION D'UN AN DU PROTOCOLE D'ENTENTE ET DE SON ADDENDA AVEC LE CLUB DE VOILE GRANDE-RIVIÈRE POUR L'EXPLOITATION DE LA MARINA D'AYLNER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire d'une marina située au parc des Cèdres dans le secteur d'Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE le Club de voile Grande-Rivière gère l'exploitation de la marina depuis 1992;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente liant les parties est venu à échéance le 30 avril 2007;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est à élaborer un plan directeur d'aménagement et de design du parc des Cèdres et de la marina d'Aylmer et que son adoption est prévue en 2007;

CONSIDÉRANT QUE les orientations, les aménagements et les réaménagements que la Ville de Gatineau pourrait prévoir suite à l'adoption du plan directeur ainsi que les échéanciers de sa mise en œuvre pourraient grandement influencer le partenariat et les engagements des parties dans le cadre d'un nouveau protocole d'entente;

CONSIDÉRANT QU'il est du désir de la Ville de Gatineau de retarder l'élaboration du nouveau protocole d'entente dans l'attente de l'adoption du plan directeur d'aménagement et de design du parc des Cèdres et de la marina d'Aylmer :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser la prolongation, jusqu'au 30 avril 2008, du protocole d'entente et de l'addenda signés le 27 juin 2002 avec le Club de voile Grande-Rivière pour l'exploitation de la marina d'Aylmer.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer la lettre d'entente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-860*

SIGNATURE D'UNE ENTENTE ENTRE LE MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES DU QUÉBEC ET LA VILLE DE GATINEAU - RÉALISATION DU PLAN D'ACTION - VOLET ACCUEIL/INTÉGRATION - 65 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles est prêt à signer une entente avec la Ville de Gatineau pour la réalisation du plan d'action du volet accueil/intégration en matière d'immigration et que de telles ententes ont déjà été signées par d'autres villes au Québec (ex. : Montréal, Québec, Sherbrooke);

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit le versement d'une subvention de 65 000 \$ au Service des arts, de la culture et des lettres de la Ville de Gatineau par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles;

CONSIDÉRANT QUE l'entente vise à :

- compléter l'offre de services actuelle en matière de relations avec les communautés culturelles;
- favoriser l'accueil et l'intégration des citoyens issus de l'immigration sur le territoire de la Ville de Gatineau;
- assurer dans ces domaines la complémentarité entre les activités de la Ville et celles du Ministère.

CONSIDÉRANT QUE l'entente n'engage pas des investissements financiers excédentaires pour la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec (MICCQ) désire procéder à une annonce conjointe et à la signature de l'entente dans la troisième semaine du mois de juin 2007 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente 2007-2008 entre le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec et la Ville de Gatineau dans le cadre d'une subvention de 65 000 \$ pour la réalisation du plan d'action - Volet accueil/intégration.

De plus, ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à augmenter le budget du Service des arts, de la culture et des lettres du montant de la subvention du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71518-419	61 577,45 \$	Événements interculturels - Autres prof./adm.
72110-972	3 173,61 \$	Soutien aux organismes culturels - Subventions
71518-419	11 434,46 \$	Événements interculturels - Autres prof./adm.
72011-999	57 788,06 \$	Politique culturelle - Autres
04-13493	7 446,42 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-82172	65 000 \$		Activités culturelles - Autres prof./adm.
71518-419		65 000 \$	Événements interculturels - Autres prof./adm.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 juin 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-861*

ACCEPTATION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE GATINEAU ET AUTORISATION AU SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES À FAIRE DES DEMANDES FINANCIÈRES AUPRÈS DES PARTENAIRES ÉVENTUELS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2006-486 adoptée le 6 juin 2006, a reçu le dépôt du rapport préparé par la firme Gagné Leclerc groupe conseil intitulé « Bibliothèque municipale de Gatineau - Plan de développement 2005-2015 »;

CONSIDÉRANT QUE le diagnostic posé par la firme Gagné Leclerc groupe conseil indique que la bibliothèque municipale de Gatineau souffre d'un manque chronique de ressources physiques et humaines pour bien répondre aux besoins actuels et futurs de nos citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le réseau actuel ne s'intègre pas adéquatement au nouveau plan d'urbanisme de la Ville de Gatineau et que le déploiement actuel du réseau ne tient pas compte de l'augmentation projetée de la population;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des bibliothèques du réseau présente un manque d'espaces spécialisés, de sérieux problèmes d'aménagement et qu'elles n'ont pas l'espace suffisant pour s'adapter aux nouvelles tendances du marché identifiées lors de l'analyse du consultant de la bibliothèque du XXI^e siècle;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a accepté que des sommes de 104 150,30 \$ incluant les taxes, soient engagées en 2007 pour la réalisation d'une enquête/sondage, réalisation d'une étude de faisabilité et réalisation d'une consultation publique pour présenter le plan de développement à la population;

CONSIDÉRANT QUE les trois bibliothèques les plus achalandées ont actuellement un criant besoin d'espace, soit les bibliothèques Bowater, Lucy-Faris et Lucien-Lalonde qui représentent à elles trois 60 % des prêts totaux, c'est-à-dire respectivement 30 %, 15 % et 15 %;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau peut, en s'inscrivant à des programmes normés du ministère de la culture, des communications et de la condition féminine du Québec (MCCCFQ), obtenir des subventions atteignant jusqu'à 50 % des dépenses admissibles :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter les recommandations et le plan de développement de la bibliothèque municipale de Gatineau déposé au conseil municipal le 6 juin 2006;
- de mandater le Service des arts, de la culture et des lettres à présenter des demandes d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications du Québec et auprès du gouvernement canadien.

De plus, ce comité autorise le trésorier à inscrire au PTI des années ultérieures les sommes nécessaires pour donner suite au plan de développement.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-862*

PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE GATINEAU DE 50 000 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉFECTION DE TERRAIN DU PARC LA BAIE DANS LE CADRE DU FESTIVAL DE MONTGOLFIÈRES DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le parc La Baie est le seul site possible pour la présentation des activités du Festival de montgolfières de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le site du parc La Baie nécessite des interventions annuelles afin de permettre la tenue des activités du festival dans des conditions acceptables;

CONSIDÉRANT QUE le Festival de montgolfières de Gatineau souligne son 20^e anniversaire en 2007 et qu'il représente un élément d'identité et de fierté pour la population de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la participation financière de la Ville de Gatineau au montant de 50 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réfection de terrain au parc La Baie dans le cadre du Festival de montgolfières de Gatineau pour l'édition 2007.

Le trésorier est autorisé à émettre des chèques, sur présentation de pièces justificatives préparées par le Module de la culture et des loisirs, à la Corporation du Festival de montgolfières pour un montant maximum de 50 000 \$.

Le trésorier est également autorisé à puiser à même les imprévus la somme de 50 000 \$ afin de donner suite à la présente.

La Division fêtes et festivals déposera, lors de l'étude du budget 2008, une demande à l'effet de prévoir un montant récurrent de 50 000 \$ par année et le protocole avec la Corporation du Festival de montgolfières de Gatineau sera amendé en conséquence dès 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71512-971	50 000 \$	Festival des montgolfières - Contributions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
99900-999	50 000 \$		Imprévus - Autres
71512-971		50 000 \$	Festival des montgolfières - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juin 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-863*

SUBVENTIONS DE 500 000 \$ POUR LE PROJET DE L'ESPACE DALLAIRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2003-1282 adoptée le 2 décembre 2003, acceptait la politique culturelle de la Ville de Gatineau qui recommande d'encourager l'émergence de projets mettant en valeur des éléments distinctifs du patrimoine gatinois, qui participent au développement du tourisme culturel et qui favorisent l'émergence de pôles urbains à valeur patrimoniale et identitaire afin de développer un sentiment d'appartenance et de fierté des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le projet Espace Dallaire est un projet culturel et artistique de calibre international dont les retombées économiques, culturelles, identitaires et sociales sont indéniables pour l'ensemble de la ville de Gatineau et ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE ce projet rassembleur s'inscrit parfaitement comme l'élément culturel majeur au cœur de la revitalisation du secteur du Ruisseau de la Brasserie, lequel a été désigné dans le plan d'urbanisme approuvé par le conseil municipal en 2005 comme district culturel du centre-ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le projet Espace Dallaire a été identifié comme le projet phare du volet « arts » de l'étude muséale déposée au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation Espace Dallaire a soumis son projet, suite à l'appel de propositions de la Commission de la capitale nationale et que ce dernier a été retenu conditionnellement à ce qu'un montant minimum de 1 000 000 \$ soit confirmé à l'intérieur de l'échéancier contenu dans l'entente convenue entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a été identifié par la Ville de Gatineau comme un projet majeur de redéveloppement urbain au centre-ville de Gatineau ;

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres verra, dans un deuxième temps, à l'élaboration d'un protocole d'entente définissant les modalités reliées à la subvention :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'appuyer la réalisation du projet, en autant que la Corporation Espace Dallaire, confirme des subventions pour un montant équivalent à 500 000 \$. Il est entendu que 80 % du montant devra être utilisé en vue des études, plans et devis et 20 % à la mise en place d'une équipe de gestion et d'administration du projet.

Le Service des arts, de la culture et des lettres s'engage à préparer un protocole d'entente définissant les modalités reliées à la subvention de 500 000 \$, lequel sera déposé pour approbation au conseil municipal.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'enveloppe des projets majeurs. Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables nécessaires pour donner suite au budget.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 juin 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-864

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-20 - 114 680, 67\$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-20 d'un montant de 114 680,67 \$ pour la période du 22 mai au 28 mai 2007.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-865

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-21 - 132 655,86 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-21 d'un montant de 132 655,86 \$ pour la période du 29 mai au 4 juin 2007.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-866*

RÈGLEMENT NUMÉRO 65-1-2007 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 65-2002 DANS LE BUT DE NE PAS IMPOSER LES NEUF PROPRIÉTÉS SITUÉES SUR LA RUE LACASSE, MAINTENANT CONNUE SOUS LE VOCABLE DE GABRIEL-LACASSE - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - ALAIN PILON**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 65-1-2007 modifiant le règlement numéro 65-2002 dans le but de ne pas imposer les neuf propriétés situées sur la rue Lacasse, maintenant connue sous le vocable de Gabriel-Lacasse.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-867

SOUMISSION 2007 SP 042 - GENREP LTÉE - ENTRETIEN DES GÉNÉRATRICES D'URGENCE DANS LES ÉDIFICES - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 103 666,68 \$ POUR UN CONTRAT DE 3 ANS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Genrep ltée, 25 Gifford St., Nepean, Ontario, K2E 7S3 pour effectuer l'entretien des génératrices d'urgence dans les édifices de divers secteurs de la Ville de Gatineau, aux coûts annuels par localisation apparaissant au bordereau de soumission ci-joint, pour un montant total de 103 666,68 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 26 février 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat d'entretien d'une durée de trois ans débutera à la date d'adjudication par le comité exécutif.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2008, 2009 et 2010 les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
19910-542-54593	557,02 \$	Édifice des pionniers - Entr./équipements
19920-542-54594	793,23 \$	Édifice Maison du Citoyen - Entr./équipements
19930-542-54595	524,63 \$	Édifice Pierre-Papin - Entr./équipements
19990-542-54596	226,69 \$	Édifices loués à des tiers - Entretien - Entr./équipements
21910-542-54597	489,66 \$	(Aylmer) - Sécurité publique - Édifice - Entr./équipements
21920-542-54598	819,34 \$	(Hull) - Sécurité publique - Édifice - Entr./équipements
21930-542-54599	741,61 \$	(Gatineau) - Sécurité publique - Édifice - Entr./équipements
21950-542-54600	321,69 \$	(Buckingham) - Sécurité publique - Édifice - Entr./équipements
22900-542-54601	2 758,79 \$	Casernes - Entretien - Entr./équipements
30910-542-54602	495,49 \$	Édifice Eardley (Aylmer) - Ateliers municipaux - Entr./équipements
30920-542-54603	1 207,74 \$	100 Edmonton (Hull) - Ateliers municipaux - Entr./équipements
30930-542-54604	557,02 \$	Édifice E.-Beaudoin (Gatineau) - Ateliers municipaux - Entr./équipements
41212-542-54605	1 601,11 \$	Aylmer - Usine d'eau potable - Entr./équipements
41213-542-54606	2 344,67 \$	Hull - Usine d'eau potable - Entr./équipements
41214-542-54607	2 044,14 \$	Gatineau - Usine d'eau potable - Entr./équipements
41215-542-54608	835,53 \$	Buckingham - Usine d'eau potable - Entr./équipements
41320-542-54609	5 090,07 \$	Postes de surpression - Entr./équipements
41470-542-54610	2 033,78 \$	Bassin d'épuration - Masson-Angers - Entr./équipements
41530-542-54611	3 440,59 \$	Stations de pompage - Entr./équipements
45112-542-54612	495,49 \$	Déchets - Transbordement, transport, enfouissement - Entr./équipements
71190-542-54613	489,29 \$	Édifices communautaires - Entretien - Entr./équipements
71221-542-54614	588,02 \$	Aréna Guertin - Entretien - Entr./équipements
71231-542-54615	485,27 \$	Aréna - F.-Robinson et Duchesnay (Aylmer) - Entr./équipements
71234-542-54616	326,86 \$	Aréna Baribeau (Gatineau) - Entr./équipements
71235-542-54617	208,07 \$	Stade P.-Lafontaine (Gatineau) - Entr./équipements
71236-542-54618	208,07 \$	Aréna Beaudry (Gatineau) - Entr./équipements
71237-542-54619	209,33 \$	Aréna Campeau (Gatineau) - Entr./équipements
72191-542-54620	399,83 \$	Maison de la culture - Édifice - Entr./équipements

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
72297-542-54621	495,49 \$	Bibliothèque (Buckingham) - Édifice - Entr./équipements
04-13493	1 716,26 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	89,71 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-868

SOUSSION 2007 SP 076 - REJET DE LA SOUSSION - FOURNITURE ET POSE DE REVÊTEMENT DE PLANCHER À LA MAISON DU CITOYEN - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 9 février 2007, un appel d'offres public pour la fourniture et la pose de revêtement de plancher à la Maison du Citoyen et qu'une seule soumission a été reçue avant la date et l'heure limite de dépôt des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE des modifications doivent être apportées au devis parce que certaines surfaces en tapis doivent être remplacées par de la céramique afin de mieux répondre aux besoins et en faciliter l'entretien;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, tel qu'amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville de Gatineau soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appel d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

De plus, ce comité rejette la seule soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres 2007 SP 076.

La Division de l'approvisionnement est autorisée à lancer un nouvel appel d'offres public.

Adoptée

CE-2007-869

SOUSSION 2007 SP 121 - SOCIÉTÉ EN COMMANDITE STRONGCO - ACHAT D'UNE NIVELEUSE AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 361 187,32 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Société en commandite Strongco, 4535, rue Louis B. Mayer, Laval, Québec, H7P 6B5 pour la fourniture d'une niveleuse avec équipements de déneigement, incluant les options 3 (chasse-neige), 4 (aile de bordage) et 6 (plaques avec alemites), au montant total de 361 187,32 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 18 avril 2007, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30390-015-54622	342 169,12 \$	Véhicules et équipements - Travaux publics - Niveleuse voirie
04-13493	19 018,20 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-870

SOUSSION 2007 SI 132 - PLAYPOWER LT CANADA INC. - FOURNITURE ET INSTALLATION DE STRUCTURES DE JEUX - PARCS DE CANDIAC ET LANCTÔT - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE BELLEVUE ET DE SAINT-RAYMOND-VANIER - RICHARD CÔTÉ ET PIERRE PHILION - SERVICE D'INGÉNIERIE - 69 496,41 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme PlayPower LT Canada inc., 139, rue Michel du Gué, Varennes, Québec, J3X 1H7 pour la fourniture et l'installation de structures de jeux aux parcs de Candiac et Lanctôt au montant total de 69 496,41 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 24 avril 2007, cette dernière ayant obtenue le plus haut pointage, pour chacun des parcs, conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CE-2003-1411.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30388-005-54623	37 420,74 \$	Aménagements de parcs - Parc de Candiac
06-30388-013-54624	28 416,36 \$	Aménagements de parcs - Parc Lanctôt
04-13493	3 659,31 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-871

SOUSSION 2006 SP 175 - SNÖ INNOVATION INC. - ACHAT D'UNE SURFACEUSE D'OCCASION - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 111 898,90 \$

CONSIDÉRANT QUE ce comité adjugeait, par sa résolution numéro CE-2006-1474 adoptée le 25 octobre 2006, un contrat pour la location avec option d'achat d'une surfaceuse d'occasion;

CONSIDÉRANT QUE le Service des opérations de terrain a manifesté son intention d'acquérir cet équipement selon la valeur résiduelle inscrite au bordereau de soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Snö Innovation inc., 550, Rang des 25, Saint-Bruno, Québec, J3V 4P6 pour l'achat d'une surfaceuse d'occasion pour l'entretien des sentiers selon la valeur résiduelle inscrite au bordereau de soumission au montant de 111 898,90 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 7 septembre 2006, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30390-012-54625	106 006,90 \$	Véhicules et équipements - Travaux publics - Tracteur loisirs
04-13493	5 892,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-872*

RECYCLAGE DES COMPOSANTES D'ORDINATEUR - PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LE CFER OUTAOUAIS ET LA VILLE DE GATINEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et le CFER Outaouais, visant à subventionner un programme de recyclage des composantes d'ordinateur.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier est autorisé à signer le protocole.

Le trésorier est autorisé, sur dépôt des pièces justificatives dûment approuvées par le Service de l'environnement, à déboursier au CFER Outaouais les paiements de compensation prévus au protocole, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par année.

L'organisme devra dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de cette activité et s'engager à détenir une police d'assurance responsabilité civile pour un montant minimum de 2 000 000 \$ ainsi qu'une assurance civile des locataires d'au moins 1 000 000 \$ qui identifient la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle et fournir au Module des travaux publics et de l'environnement, un certificat d'assurances confirmant la souscription de l'assurance exigée.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
45112-449	5 000 \$	Déchets - Transbordement, transport, enfouissement - Autres collectes

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juin 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-873

SOUSSION 2007 SI 062 - CIMA+ - SERVICES PROFESSIONNELS - DÉPÔT DE NEIGES USÉES DU BOULEVARD SAINT-RENÉ EST - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS - SERVICE D'INGÉNIERIE - 96 401,70 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Cima+, 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7 pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux avec résidence pour le projet de « Dépôt de neiges usées du boulevard Saint-René est » pour un montant total de 96 401,70 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 21 mars 2007, et ce, étant la seule soumission reçue et s'étant qualifiée en accumulant un minimum de 70 points au niveau de la qualité après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CM-2006-919.

La firme Cima+ est autorisée à présenter, pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux, aux autorités compétentes en la matière.

De plus, la firme Cima+ est autorisée à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30275-002-54626	91 325,70 \$	Aménagement de dépôts à neiges - Honoraires professionnels
04-13493	5 076,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-874*

RÈGLEMENT NUMÉRO 392-2007 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 500 000 \$ POUR FINANCER LA PARTICIPATION DE LA VILLE DE GATINEAU AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC 2006-2007

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 392-2007 autorisant une dépense et un emprunt de 3 500 000 \$ pour financer la participation de la Ville de Gatineau au programme AccèsLogis Québec 2006-2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-875*

AUTORISATION DE SIGNER UNE ENTENTE ET APPROBATION D'UNE REQUÊTE POUR LA CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU D'AQUEDUC SUR LE TERRAIN DU TIM HORTONS – LOT NUMÉRO 3 522 954 - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 102662 Canada inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation d'un réseau d'aqueduc sur le terrain du Tim Hortons, lot numéro 3 522 954 afin de desservir des futurs projets de développement sur les terrains avoisinants;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie 102662 Canada inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction du réseau d'aqueduc sur le terrain du Tim Hortons, lot numéro 3 522 954 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie 102662 Canada inc. concernant la construction du réseau d'aqueduc sur le terrain du Tim Hortons, lot numéro 3 522 954;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie 102662 Canada inc., pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), le réseau d'aqueduc sur le terrain du Tim Hortons, lot numéro 3 522 954;

- d'autoriser la compagnie 102662 Canada inc. à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme GENIVAR;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville de Gatineau ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que le réseau d'aqueduc en place est apte à desservir le projet mentionné ci-dessus et est conforme aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'entériner la demande de la compagnie 102662 Canada inc. visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme mentionnée et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie 102662 Canada inc.;
- d'accepter la recommandation de la compagnie 102662 Canada inc. à l'effet de retenir les services de la firme Fondex-Shermont pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie 102662 Canada inc.;
- d'exiger que la compagnie 102662 Canada inc., ses ayants droit ou héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, le réseau d'aqueduc construit pour ce projet ainsi que la servitude requise pour son entretien.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente faisant l'objet de la présente ainsi que les documents relatifs à la cession d'une servitude pour l'entretien de la conduite.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-876*

LOCATION PARTIE DU LOT NUMÉRO 3 119 498 - STATIONNEMENT PUBLIC ET CAPITAINERIE - PARC JACQUES-CARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et la Commission de la capitale nationale (CCN) ont intérêt à convenir d'une entente de location pour le stationnement du parc Jacques-Cartier et la capitainerie pour une période de 60 mois commençant le 1^{er} janvier 2006, tel que négocié par le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire et la Division du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau exploite le stationnement du Parc Jacques-Cartier à profit;

CONSIDÉRANT QUE les conditions de location proposées par la CCN reflètent sensiblement celles des ententes antérieures et que les garanties essentielles requises par la Ville de Gatineau y sont incluses;

CONSIDÉRANT QUE le Club de Yachting Portage Champlain occupe la capitainerie depuis plus de 10 ans et assume les obligations de la Ville de Gatineau sur cette partie des lieux loués :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- de louer une partie du lot numéro 3 119 498 au cadastre du Québec (1,0613 hectare) aux conditions du bail proposé par la Commission de la capitale nationale en date du 9 juin 2006 et prévoyant, entre autres :

- une durée de 60 mois à compter du 1^{er} janvier 2006;
- un loyer annuel de :
 - 36 879 \$ + TPS et TVQ en 2006
 - 37 985 \$ + TPS et TVQ en 2007
 - 39 125 \$ + TPS et TVQ en 2008
 - 40 299 \$ + TPS et TVQ en 2009
 - 41 508 \$ + TPS et TVQ en 2010
- d'autoriser le Club de Yachting Portage Champlain pour occuper la capitainerie avec l'obligation d'assumer toutes les obligations de la Ville de Gatineau pour cette partie des lieux loués ou s'y rattachant et y incluant 104 permis de stationnement gratuit aux fins de l'opération du port de plaisance;
- d'autoriser la Division du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier pour exploiter le stationnement conformément aux politiques et pratiques autorisées.

Le loyer exigible sera payé à même le budget de la Division du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer tous les documents aux fins de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-877*

VENTE DE TERRAIN – LOTS NUMÉROS 3 396 549, 3 396 550, 3 396 551 ET 3 396 552 - BOULEVARD SACRÉ-COEUR ET RUE CHAMPLAIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE depuis septembre 2002, de nombreux pourparlers entre 4014880 Canada inc. et la Ville de Gatineau ont eu lieu en vue de la cession, par la Ville de Gatineau, deS lots numéros 3 396 549, 3 396 550, 3 396 551 et 3 396 552;

CONSIDÉRANT QUE 4014880 Canada inc. projette de construire 120 unités d'habitation sur ce site;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a acquis du ministère des Transports du Québec, pour 88 000 \$, le lot numéro 3 396 550 avec l'intention de le céder à 4014880 Canada inc.;

CONSIDÉRANT QUE les pourparlers entre 4014880 Canada inc. et la Ville de Gatineau ont permis de s'entendre sur le prix de vente du lot numéro 3 396 552, soit 32 991 \$;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Stéphane Dompierre É.A. a établi la valeur marchande du lot numéro 3 396 549 à 47 490 \$ et de 21 850 \$ pour le lot numéro 3 396 551;

CONSIDÉRANT QU'il est dans les meilleurs intérêts de la Ville de Gatineau de vendre ces parcelles de terrain :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de vendre à 4014880 Canada inc. les lots numéros 3 396 549, 3 396 550, 3 396 551 et 3 396 552, en incluant entre autres au contrat, les conditions suivantes :

- un prix de vente de 185 000 \$ plus TPS et TVQ si applicables, duquel le dépôt initial de 117 000 \$ est soustrait;

- réaliser un projet de 120 unités d'habitations sur les lots numéros 1 621 995, 3 396 549, 3 396 550, 3 396 551 et 3 396 552;
- aménager un cul-de-sac sur la partie nord du site selon les exigences de la Ville de Gatineau et rétrocéder à la Ville de Gatineau toute parcelle occupée par le cul-de-sac;
- verser à la Ville de Gatineau un dépôt de 18 500 \$ en garantie d'exécution des obligations;
- débiter et poursuivre de façon continue les travaux de construction du projet d'habitation dans un délai initial de 3 ans avec prolongation jusqu'à 10 ans, moyennant une remise annuelle en début d'année de 18 500 \$ à compter de la quatrième année et augmentant de 5 000 \$ annuellement à compter de la cinquième année;
- dans l'éventualité du non-respect du délai de dix ans, rétrocéder à la Ville de Gatineau les lots numéros 3 396 549, 3 396 550, 3 396 551 et 3 396 552 à 90 % du prix payé et le lot 1 621 995 à la valeur marchande en date de l'échéance du délai. La valeur marchande sera établie aux frais de la Ville de Gatineau par un évaluateur agréé de son choix et le résultat liera les parties;
- s'engager à ne pas contester que des autobus de la Société de transport de l'Outaouais se stationnent en bordure des voies publiques entourant le site en période de pointe l'après-midi.

Cette cession n'est pas assujettie à la Politique de la Ville de Gatineau sur l'aliénation des biens immobiliers, puisque que les négociations y menant ont été entreprises en septembre 2002, soit un peu plus de deux ans avant l'entrée en vigueur de la Politique.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-878*

CAUTIONNEMENT - CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI OUTAOUAIS - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - LUC ANGERS

CONSIDÉRANT QUE Carrefour jeunesse emploi de l'Outaouais occupe le lot numéro 1 599 745 en vertu d'un bail emphytéotique avec la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE Carrefour jeunesse emploi de l'Outaouais doit renouveler son emprunt hypothécaire et que la Ville de Gatineau cautionne ce prêt pour un montant de 99 000 \$ depuis 1998 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de cautionner l'organisme Carrefour jeunesse emploi de l'Outaouais (CJEO) pour un montant de 99 000 \$ couvrant une partie de son obligation hypothécaire consentie à la Caisse populaire Saint-Joseph de Hull, pour un terme d'un an à compter du renouvellement du prêt prévu le 17 juin 2007.

Le Service d'évaluation et des transactions immobilières est mandaté pour préparer un échange de parcelles de terrain entre la Ville de Gatineau et Carrefour jeunesse emploi de l'Outaouais pour l'aménagement d'une station du projet Rapibus.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-879 **SUBVENTION DE 100 \$ - CLUB GYM-ACTION DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de Club Gym-Action de Gatineau à l'attention de madame Nathalie Trottier, 795, boulevard Saint-René Ouest, Gatineau, Québec, J8T 8M3, à titre de subvention pour la motivation des athlètes.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11412-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-880 **SUBVENTION DE 150 \$ - FONDATION C.A.R.M.E.N - COURSE DE BATEAUX-DRAGONS - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - LOUISE POIRIER****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de la Fondation C.A.R.M.E.N., 160, boulevard de l'Hôpital, bureau 103, Gatineau, Québec, J8T 8J1, à titre de subvention pour la course des bateaux-dragons qui aura lieu le 30 juin 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	150 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-881 **SUBVENTION DE 400 \$ - ASSOCIATION DU BASEBALL AMATEUR D'AYLMER - TOURNOI NATIONAL BANTAM AA ET A - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de l'Association de baseball amateur d'Aylmer, à l'attention de monsieur Michel Parent, 210, chemin Aylmer, C. P. 242, Gatineau, Québec, J9H 5E6, à titre de subvention dans le cadre du tournoi national Bantam AA et A d'Aylmer qui aura lieu du 28 juin au 1^{er} juillet 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11401-972	100 \$	Frank Thérien - D'Aylmer subventions
11402-972	200 \$	André Laframboise - De Lucerne subventions
11403-972	100 \$	Alain Riel - De Deschênes subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-882

SUBVENTION DE 2 225 \$ - CROIX-ROUGE CANADIENNE - RÉGION DE L'OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 225 \$ à l'ordre de la Croix-Rouge canadienne - Région de l'Outaouais, C. P. 1125, succursale B, Gatineau, Québec, J8X 3X5, à titre de subvention pour la campagne de financement 2007-2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire subventions
11401-972	100 \$	Frank Thérien - D'Aylmer subventions
11402-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne subventions
11403-972	100 \$	Alain Riel - De Deschênes subventions
11404-972	100 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau subventions
11405-972	100 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne subventions
1406-972	500 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions
11407-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier subventions
11409-972	50 \$	Simon Racine - De Limbour subventions
11410-972	500 \$	Denis Tassé - Des Riverains subventions
11411-972	100 \$	Luc Angers - Des Promenades subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant subventions
11413-972	25 \$	Richard Côté - De Bellevue subventions
11414-972	100 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp subventions
11415-972	50 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche subventions
11416-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers subventions
11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-883

SUBVENTION 100 \$ - CENTRE ARTISANAL POUR LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE DE L'OUTAOUAIS - CABINET DU MAIRE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de Centre artisanal pour la déficience intellectuelle de l'Outaouais, 410, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 6W2, dans le cadre d'une levée de fonds.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-884

SUBVENTION DE 1 300 \$ - IMPÉRATIF FRANÇAIS - CAMPAGNE PROMOTIONNELLE - OUTAOUAIS EN FÊTE - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 300 \$ à l'ordre de Impératif français à l'attention de monsieur Jean-Paul Perreault, C. P. 449, succursale Aylmer, Gatineau, Québec, J9H 5E7 à titre de subvention pour la campagne promotionnelle de l'édition 2007 de l'Outaouais en fête.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11403-972	500 \$	Alain Riel - De Deschênes subventions
11401-972	400 \$	Frank Thérien - D'Aylmer subventions
11402-972	400 \$	André Laframboise - De Lucerne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-885

SUBVENTION DE 400 \$ - ENTRAIDE FAMILIALE DE L'OUTAOUAIS – TABLE DES PARTENAIRES SUR LA PROBLÉMATIQUE EN AMEUBLEMENT DES PERSONNES ET FAMILLES À FAIBLE REVENU DE L'OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de Entraide familiale de l'Outaouais à l'attention de monsieur Jean-Luc Morissette, chargé de projet, 310-B, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1L1, à titre de subvention pour l'organisation du Forum apprenant « Un lit pour Amélie, un frigo pour Julio » par la Table des Partenaires sur la Problématique en Ameublement des Personnes et Familles à Faible Revenu de l'Outaouais qui aura lieu les 27 et 28 septembre 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	50 \$	Marc Bureau - Maire subventions
11415-972	25 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche subventions
1412-972	25 \$	Joseph De Sylva - Du Versant subventions
11411-972	100 \$	Luc Angers - Des Promenades subventions
11410-972	25 \$	Denis Tassé - Des Riverains subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull subventions
11407-972	50 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier subventions
11403-972	50 \$	Alain Riel - De Deschênes subventions
11401-972	25 \$	Frank Thérien - D'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-886

**SUBVENTION DE 100 \$ - SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER - DIVISION
OUTAOUAIS -RELAIS POUR LA VIE 2007 - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-
DU-PARC - LOUISE POIRIER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de la Société canadienne du cancer, Division Outaouais à l'attention de monsieur Éric Bulot, 163, rue Dugas, Gatineau, Québec, J8R 2J9, à titre de subvention dans le cadre du Relais pour la vie qui se tiendra le 15 juin 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	100 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-887

**SUBVENTION DE 100 \$ - ÉCOLE DU PARC-DE-LA-MONTAGNE - DISTRICT
ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'École du Parc-de-la-Montagne à l'attention de madame Nadine Peterson, directrice, 15, rue Doucet, Gatineau, Québec, J8Y 5N4, à titre de subvention pour une activité de fin d'année.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11405-972	100 \$	Patrice Martin – De Wright-Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-888

**SUBVENTION DE 250 \$ - LA MAISON DE L'AMITIÉ - DISTRICT ÉLECTORAL
DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de La Maison de l'Amitié à l'attention de madame Nadine Guèvremont, coordonnatrice, 58, rue Hanson, Gatineau, Québec, J8Y 3M5, à titre de subvention pour une fête de reconnaissance qui se tiendra le 22 juin 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11408-972	250 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-889 **SUBVENTION DE 300 \$ - LOISIRS SAINT-JEAN BOSCO INC. - FÊTE DE QUARTIER - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de Loisirs Saint-Jean Bosco inc. à l'attention de monsieur Jean Lessard, 70, rue de Bastiscan, Gatineau, Québec, J8P 8B8, à titre de subvention pour leur fête de quartier qui aura lieu le 20 juin 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire subventions
11405-972	100 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne subventions
11408-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-890 **SUBVENTION DE 2 000 \$ - COMITÉ DES RÉSIDANTS DU SECTEUR DANIEL-JOHNSON - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 000 \$ à l'ordre de Comité des résidents du secteur Daniel-Johnson à l'attention de madame Myriam Cotnoir, coordonnatrice, 8, rue Le Breton, app. 2, Gatineau, Québec, J8Z 1G3, à titre de subvention pour les fêtes de quartier pour l'année fiscale 2007-2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11407-972	2 000 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond-Vanier subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71487-692	2 000 \$		Pierre Philion - De Saint-Raymond-Vanier - Aménagement - Equip. non-capitalisable
11407-972		2 000 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond-Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-891 **DEMANDE D'AUTORISATION POUR TRAVAILLER LE DIMANCHE 17 JUIN 2007 - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ**

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux hors des limites permises, soit du lundi au samedi entre 7 heures et 21 heures, doivent être autorisés par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur D.J.L. a fait une demande pour travailler le dimanche 17 juin 2007 afin de respecter l'échéancier des travaux dans le cadre du projet pour le prolongement du boulevard de la Gappe :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la demande d'autorisation de l'entrepreneur D.J.L. pour travailler le dimanche 17 juin 2007 entre 8 heures et 17 heures afin de respecter l'échéancier des travaux.

Adoptée

Monsieur le maire Marc Bureau quitte son siège et monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

CE-2007-892*

AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE BLE-06-07 CONCERNANT LA MODIFICATION DE CERTAINES CLAUSES DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES COLS BLEUS DE LA VILLE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE les parties souhaitent clarifier certains points de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le projet de lettre d'entente répond entièrement aux attentes de la direction du Module des travaux publics et de l'environnement;

CONSIDÉRANT le projet de lettre d'entente BLE-06-07 intervenu entre les parties :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier, le directeur général, la directrice générale adjointe, le directeur du Module des travaux publics et de l'environnement et le directeur du Service des ressources humaines à signer la lettre d'entente BLE-06-07.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-893*

AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE BLE-07-02 CONCERNANT LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 6.02 DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES COLS BLEUS DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE les parties souhaitent modifier l'article 6.02 de la convention collective des cols bleus traitant de la personne salariée régulière sans affectation de poste;

CONSIDÉRANT QUE le projet de lettre d'entente répond entièrement aux attentes de la direction du Module des travaux publics et de l'environnement;

CONSIDÉRANT le projet de lettre d'entente BLE-07-02 intervenu entre les parties :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'entériner la lettre d'entente entre la Ville de Gatineau et le syndicat des cols bleus de Gatineau inc. afin de rendre la convention conforme aux attentes des parties.

Le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier, le directeur général, la directrice générale adjointe, le directeur du Module des travaux publics et de l'environnement ainsi que le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la lettre d'entente BLE-07-02.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-894

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR FRÉDÉRIC CÔTÉ AU POSTE D'AGENT-PATROUILLEUR, DIVISION DE LA GENDARMERIE, SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent-patrouilleur à la Division de la gendarmerie du Service de police, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de monsieur Frédéric Côté au poste d'agent-patrouilleur à la Division de la gendarmerie du Service de police.

Monsieur Frédéric Côté est assujéti à une période d'essai de six mois puisqu'une période de six mois de services continus à titre de policier temporaire a été retranchée de la période d'essai initiale de 12 mois tel que stipulé à l'article 12.1 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de M. Côté sera rétroactive au 2 avril 2007 afin de rencontrer le nombre d'effectifs de 348 policiers autorisés par le conseil municipal de la Ville de Gatineau et reconnu par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

Le salaire de monsieur Frédéric Côté sera celui de la classe 6 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 – Police – Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

La permanence sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 12.1 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-895

ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MADAME ANNICK TREMBLAY À TITRE D'AVOCATE EN MATIÈRE CIVILE, SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES, SERVICES JURIDIQUES

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler temporairement un poste d'avocate en matière civile vacant au Service des affaires juridiques des Services juridiques pour une période déterminée :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement contractuel de madame Annick Tremblay à titre d'avocate en matière civile au Service des affaires juridiques des Services juridiques, et ce, pour une période de deux ans, du 30 juillet 2007 au 31 juillet 2009.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail faisant partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-12200-115 – Affaires juridiques – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-896

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2007-311 - ENGAGEMENT, MUTATION ET PROMOTION DE DIVERS EMPLOYÉS - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ ET SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2007-311 adoptée le 28 février 2007, acceptait la mutation à l'essai de monsieur Luc Lapointe au poste de concierge (secteur d'Aylmer) au Service de la gestion des édifices et de l'électricité du Module des travaux publics et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Luc Lapointe a demandé au Service des ressources humaines de réintégrer son poste de concierge (secteur de Hull) au Service de la gestion des édifices et de l'électricité du Module des travaux publics et de l'environnement, et ce, conformément à l'article 21.04 b) de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2007-311 adoptée le 28 février 2007 de façon à réintégrer monsieur Luc Lapointe à son poste de concierge (secteur de Hull) au Service de la gestion des édifices et de l'électricité du Module des travaux publics et de l'environnement.

Adoptée

CE-2007-897

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2007-360 - RÉINTÉGRATION DE MADAME MARILOU LAFRENIÈRE AU POSTE DE SECRÉTAIRE I, SERVICE DU GREFFE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2007-360 adoptée le 14 mars 2007, acceptait la promotion à l'essai de madame Marilou Lafrenière au poste de secrétaire II à la Division des projets et du soutien technique du Service de la gestion des édifices et de l'électricité du Module des travaux publics et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE madame Marilou Lafrenière a demandé de se prévaloir de l'article 10.18 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau et de réintégrer son poste de secrétaire I (poste numéro GRE-BLC-007) au Service du greffe :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2007-360 adoptée le 14 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-898

MUTATION ET PERMANENCE DE MADAME SYLVIE GROULX AU POSTE DE COMMIS FINANCES II, DIVISION DE LA COMPTABILITÉ ET DE LA PAIE, SERVICE DES FINANCES, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis finances II à la Division de la comptabilité et de la paie du Service des finances du Module de l'administration et des finances (poste numéro FIN-BLC-033 au plan d'effectifs des cols blancs) selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et permanence de madame Sylvie Groulx au poste de commis finances II à la Division de la comptabilité et de la paie du Service des finances du Module de l'administration et des finances.

Étant donné que madame Sylvie Groulx occupe déjà un poste de commis finances II, sa permanence lui est accordée.

Le salaire de M^{me} Groulx sera celui de la classe 4, 6^e échelon de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 – Service des finances – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-899

PERMANENCE DE 5 EMPLOYÉS - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE les employés mentionnés ci-après ont complété leur période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de ces employés aux postes et aux dates mentionnés ci-après :

NOM DE L'EMPLOYÉ	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE	RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF	PÉRIODE D'ESSAI
Clément, Luc Concierge	4 décembre 2006	23 février 2007	CE-2007-24 10 janvier 2007	60 jours
Coulombe, Lissa Préposée au quartier- maître	27 novembre 2006	16 février 2007	CE-2007-27 10 janvier 2007	60 jours
Loiseau, Sonia Agent-patrouilleur	18 mai 2006	18 novembre 2006	CE-2006-737 17 mai 2006	12 mois *
Hovington, Stéphane Agent-Gendarmerie	14 octobre 2006	15 avril 2007	CE-2006-1454 18 octobre 2006	12 mois *
Leblanc, Martin Agent-Gendarmerie	14 octobre 2006	15 avril 2007	CE-2006-1455 18 octobre 2006	12 mois *

* Une période de six mois de services continus a été retranchée de la période d'essai de 12 mois conformément aux dispositions de la convention collective.

Adoptée

CE-2007-900

PROMOTION À L'ESSAI DU SERGENT ÉTIENNE DUMOULIN AU POSTE DE SERGENT DÉTECTIVE, DIVISION DES ENQUÊTES CRIMINELLES, SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de sergent détective à la Division des enquêtes criminelles du Service de police, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion de monsieur Étienne Dumoulin au poste de sergent détective à la Division des enquêtes criminelles du Service de police.

Monsieur Étienne Dumoulin est assujéti à une période d'essai de six mois puisqu'une période de six mois de services continus à titre de sergent détective a été retranchée de la période d'essai initiale de 12 mois tel que stipulé à l'article 12.1 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de M. Dumoulin sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Étienne Dumoulin sera celui de sergent détective selon la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21200-111 – Police – Enquêtes – Rémunération régulière – Policiers.

La permanence sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 12.1 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-901

PROMOTION À L'ESSAI DU SERGENT ÉRIC SABOURIN AU POSTE DE SERGENT DÉTECTIVE, DIVISION DES ENQUÊTES CRIMINELLES, SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de sergent détective à la Division des enquêtes criminelles du Service de police, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion de monsieur Éric Sabourin au poste de sergent détective à la Division des enquêtes criminelles du Service de police.

Monsieur Éric Sabourin est assujéti à une période d'essai de six mois puisqu'une période de six mois de services continus à titre de sergent détective a été retranchée de la période d'essai initiale de 12 mois tel que stipulé à l'article 12.1 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de M. Sabourin sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Éric Sabourin sera celui de sergent détective selon la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21200-111 – Police – Enquêtes – Rémunération régulière – Policiers.

La permanence sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 12.1 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-902

PROMOTION À L'ESSAI DE MADAME CÉLINE PAQUETTE AU POSTE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE, SERVICE DES FINANCES, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire administrative au Service des finances du Module de l'administration et des finances (poste numéro FIN-BLC-001 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de madame Céline Paquette au poste de secrétaire administrative au Service des finances du Module de l'administration et des finances.

Madame Paquette est assujettie à une période d'essai de 3 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M^{me} Paquette sera celui de la classe 7, 5^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément à l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs et conformément à la permanence de madame Ginette Dupéré au poste de secrétaire de direction au Service des ressources humaines prévue le 30 juillet 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 – Finances – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-903

PROMOTION ET PERMANENCE DE MADAME CHRISTINE CHARETTE AU POSTE DE TECHNICIEN CONSEIL-ANALYSTE EN CONTRÔLES INTERNES, SERVICE DES FINANCES, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien conseil–analyste en contrôles internes au Service des finances du Module de l'administration et des finances (poste numéro FIN-BLC-019 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et permanence de madame Christine Charette au poste de technicien conseil–analyste en contrôles internes au Service des finances du Module de l'administration et des finances.

La date d'entrée en fonction de M^{me} Charette sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M^{me} Charette sera celui de la classe 9, 5^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Étant donné que M^{me} Charrette occupe déjà un poste d'analyste en contrôles internes, sa permanence lui est accordée.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 – Finances – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-904

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME CAROLE POIRIER À TITRE DE RESPONSABLE DE LA TAXATION ET DE LA FACTURATION, SERVICE DES FINANCES, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le ou vers le 27 octobre 2005, la Ville de Gatineau affichait le concours externe CAD-2005-037 pour le poste de responsable de la taxation et de la facturation;

CONSIDÉRANT QUE le syndicat des cols blancs a déposé une requête en vertu de l'article 39 du Code de travail et un grief afin que le poste soit compris dans l'unité d'accréditation;

CONSIDÉRANT QUE suite à la décision du commissaire Jean Paquette dans le dossier CM-2002-4687, le syndicat se désiste de la requête en vertu de l'article 39 du Code du travail et du grief numéro 2006-09;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de responsable de la taxation et de la facturation au Service des finances du Module de l'administration et des finances, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la lettre d'entente CM-2006-1090.

De plus, ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Carole Poirier au poste de responsable de la taxation et de la facturation au Service des finances du Module de l'administration et des finances.

Madame Carole Poirier est assujettie à une période d'essai de 6 mois puisqu'elle occupe le poste de façon temporaire depuis le 8 mai 2006.

Le salaire de M^{me} Poirier sera celui de la classe 3, 4^e échelon de l'échelle salariale des employés cadres.

Le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier, le directeur général et le directeur du Service des ressources sont autorisés à signer la lettre d'entente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-115 – Service des finances – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-905

MUTATION À L'ESSAI DE MADAME LYNN CHARBONNEAU AU POSTE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION, SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire de direction au Service de police, (poste numéro POL-BLC-001 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Lynn Charbonneau au poste de secrétaire de direction au Service de police.

Madame Lynn Charbonneau est assujettie à une période d'essai de 3 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M^{me} Charbonneau sera celui de la classe 6, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément à l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21100-112 – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-906*

MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE AU SERVICE DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a conclu une entente avec Tourisme Outaouais (CM-2006-1169);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette entente, deux postes de Tourisme Outaouais ont été transférés à la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre Normandin, qui occupait un de ces deux postes a pris sa retraite :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'apporter les modifications suivantes à la structure organisationnelle du Service des communications :

Création de poste cadre :

Coordonnateur en tourisme, classe 4 de la politique salariale des cadres, sous la gouverne du chef de section, Information et promotion.

Déplacement de postes :

Déplacer le poste d'agent de communication détenu par madame Isabelle Desfossés sous la gouverne du coordonnateur en tourisme.

Déplacer les postes de préposés à l'accueil sous la gouverne du coordonnateur en tourisme.

Ce comité recommande au conseil d'autoriser le Service des ressources humaines à modifier l'organigramme du Service des communications ainsi que les annexes A et C du recueil des conditions d'emploi des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-62340-115 – Positionnement touristique – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juin 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-907*

MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QU'un poste de commis au Service de l'environnement a été approuvé lors de l'étude du budget 2007;

CONSIDÉRANT QUE le poste cadre de coordonnateur de projets en environnement est devenu vacant et devait être aboli;

CONSIDÉRANT QU'un poste de chargé de projets est nécessaire afin de respecter nos engagements de réaliser les projets de modernisation des usines, qui sont prioritaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver les modifications suivantes à la structure organisationnelle du Service de l'environnement :

Abolition d'un poste cadre :

Poste de coordonnateur de projets en environnement, classe 4.

Création de deux postes syndiqués cols blancs :

Poste de commis administratif, classe 3.

Poste de chargé de projets en environnement, classe 12.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service de l'environnement ainsi que l'annexe C du recueil des conditions d'emploi du personnel cadre de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41110-112 – Service de l'environnement – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juin 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-908*

MODIFICATION DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QU'en 2006, la loi 106 modifiant la *Loi sur l'instruction publique* et la *Loi sur l'enseignement privé* a donné l'obligation aux commissions scolaires et aux établissements scolaires privés de vérifier ou de faire vérifier les antécédents judiciaires de tout nouvel employé qui sera appelé à œuvrer auprès des élèves mineurs;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro CE-2006-1308 adoptée le 20 septembre 2006, des ententes-cadres de deux ans ont été signées avec les commissions scolaires et les établissements privés afin de procéder aux vérifications des antécédents judiciaires;

CONSIDÉRANT QUE la création d'un poste de commis à la circulation et aux événements a été approuvée dans le cadre de l'exercice budgétaire 2007 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser les modifications suivantes à la structure organisationnelle du Service de police :

Création de postes syndiqués cols blancs :

Deux postes de commis administratif aux vérifications d'antécédents judiciaires, classe 2.

Un poste de commis administratif à la circulation et événements spéciaux, classe 2.

Le trésorier est autorisé à modifier pour l'année 2007 et les années subséquentes, le budget des revenus et dépenses en fonction des dépenses encourues par ces vérifications d'antécédents judiciaires et à effectuer le virement budgétaire pour donner suite à la présente.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier la structure du Service de police.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires 02-21500-112 – Centre d'urgence 9-1-1 – Réguliers – Cols blancs et 02-21600-112 – Soutien opérationnel – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juin 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-909*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE l'adoption d'un règlement d'urbanisme unique pour l'ensemble de la Ville de Gatineau impose que son application soit uniforme sur l'ensemble du territoire et pour l'ensemble des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses modifications à la réglementation ont été requises suite à l'adoption du nouveau règlement et continueront de l'être avec l'évolution du développement;

CONSIDÉRANT QU'au chapitre des services-conseils en matière de design urbain et de patrimoine bâti, les ressources actuelles du Module ne permettent pas de répondre aux demandes formulées tant par les centres de services que par les autres modules et services de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des obligations imposées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, le Module de l'aménagement et du développement du territoire exerce déjà une large part de la fonction de protection et de préservation de l'environnement dans le cadre du schéma d'aménagement, du plan et de la réglementation d'urbanisme :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil les modifications suivantes à la structure organisationnelle du Module de l'aménagement et du développement du territoire :

Modifier le nom Module de l'aménagement et du développement du territoire pour Module de l'urbanisme et du développement durable.

Créer le poste de directeur adjoint, classe 7 de l'échelle salariale des cadres et y désigner monsieur Éric Boutet.

Abolition de deux postes cadres :

Directeur, Service d'urbanisme, classe 8 de l'échelle salariale des cadres.

Adjoint au directeur, Module de l'aménagement et du développement du territoire, classe 5 de l'échelle salariale des cadres.

Création de trois postes cadres :

Responsable - Section planification et environnement, classe 4 de l'échelle salariale des cadres.

Responsable - Section habitation, classe 4 de l'échelle salariale des cadres.

Responsable - Section design urbain et revitalisation, classe 4 de l'échelle salariale des cadres.

Création de six postes syndiqués :

Chargé de projet à l'aménagement et au développement agricole, classe 12 de l'échelle salariale des cols blancs.

Chargé à la réglementation, classe 12 de l'échelle salariale des cols blancs.

Technicien à la réglementation, classe 9 de l'échelle salariale des cols blancs.

Chargé de projets habitation, classe 12 de l'échelle salariale des cols blancs.

Chargé de projets design urbain et patrimoine, classe 12 de l'échelle salariale des cols blancs.

Technicien soutien aux comités, classe 8 de l'échelle salariale des cols blancs.

Transfert d'un poste cadre :

Conseiller en environnement du Service d'ingénierie du Module des travaux publics et de l'environnement, sous la gouverne du responsable, Planification et environnement.

Transfert d'un poste syndiqué :

Secrétaire II (poste numéro URB-BLC-006) de la section transport à la Section planification et environnement.

Intégration d'employés hors structure :

Technicien en géomatique (monsieur Michel Lalande), classe 8 de l'échelle salariale des cols blancs.

Technicien conseil (monsieur Daniel Genest), classe 8 de l'échelle salariale des cols blancs.

Abolition d'un poste syndiqué :

Commis spécialisé, classe 4 de l'échelle salariale des cols blancs (actuellement vacant) à la Division des programmes et des projets (poste numéro URB-BLC-019).

Création d'un poste syndiqué :

Secrétaire II, classe 5 de l'échelle salariale des cols blancs, à la Section habitation (poste numéro URB-BLC-021).

De plus, ce comité recommande au conseil d'autoriser les modifications de titres de sections et de postes ainsi que les déplacements structurels suivants :

Sous la responsabilité du directeur du Module :

- modifier le titre de la Division des programmes et des projets de développement pour Division de l'habitation et développement urbain (poste de chef de division détenu par monsieur Réjean Martineau) placer sous la responsabilité de la direction du Module;
- modifier le titre du poste de coordonnateur des comités sous le Secrétariat des comités pour coordonnateur, Commissions et comités.

Division habitation et développement urbain :

Créer les sections suivantes :

- Section habitation;
- Section design urbain et revitalisation.

Changer le titre de commis spécialisé pour secrétaire II (poste détenu par madame Diane Sanscartier), sous la responsabilité du chef de division.

Placer les postes suivants sous la Section habitation :

- agent de programmes (postes détenus par monsieur Michel Arcand et madame Gail Vaillancourt);
- coordonnateur de programmes (poste détenu par monsieur David Leclerc);
- chargé de projets (poste détenu par monsieur Gaétan Rodrigue);
- chargé de projet habitation (nouveau poste);
- secrétaire II (nouveau poste).

Section Design urbain et revitalisation :

- secrétaire II (poste détenu par madame Sonia Dubois);
- coordonnateur de projets (poste détenu par madame Anh Richez);
- changer le titre du poste de coordonnateur de programmes (poste détenu par monsieur Denis Collerette) pour coordonnateur de programmes – revitalisation commerciale;
- chargé de projets – design urbain et patrimoine (nouveau poste).

Placer le poste de directeur-adjoint et les divisions dont il est responsable.

Sous la responsabilité du directeur-adjoint :

Modifier le titre de la Division de la planification, de la réglementation et du transport pour Division planification du territoire et placer cette division sous la responsabilité du directeur-adjoint

Changer le titre de la Section soutien technique et systèmes pour Section info territoire (poste de responsable détenu par monsieur Jean-Yves Massé) et placer cette section ainsi que tous les postes qu'elle comprend sous la responsabilité du directeur-adjoint.

Modifier les titres d'emplois suivants :

- technicien (poste détenu par monsieur Denis Séguin) pour technicien en infographie, Web, multimédia et 3D;
- technicien (détenu par madame Christiane Brassard et Marwin Weiskopf) pour technicien en géomatique et cartographie;
- technicien conseil - conseiller aux usagers en géomatique (détenu par Guy Tremblay) pour analyste en support et développement des systèmes.

Division planification du territoire (placer la division sous la responsabilité du directeur adjoint) :

Créer la Section planification et environnement.

Placer les postes suivants à la Section planification et environnement :

- coordonnateur à l'aménagement (poste détenu par monsieur Louis Chabot);
- chargé de planification (poste détenu par monsieur Gilles Tremblay);
- changer le titre de chargé de projet aménagement, pour chargé de projet environnement (poste détenu par monsieur Dave Cassivi);
- secrétaire (poste détenu par madame Sylvie Desaulniers) pour secrétaire II;
- chargé de projet à l'aménagement et au développement agricole (nouveau poste);
- conseiller en environnement (transfert du poste du Module des travaux publics et de l'environnement, détenu par monsieur Frédéric Tremblay).

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier les organigrammes du Module de l'aménagement et du développement du territoire et du Module des travaux publics et de l'environnement ainsi que les annexes « A » et « C » de la politique salariale du recueil des conditions de travail des cadres.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires 02-61330-112, 02-61300-112, 02-61400-112 - Réguliers – Cols blancs et 02-13150-115 et 02-61100-115- Réguliers - Cadres.

Le trésorier est autorisé à puiser à même les imprévus la somme nécessaire et effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

VENTE POUR TAXES 2007

Dépôt de la liste des immeubles pour lesquels la Ville de Gatineau peut être enchérisseur.

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif